Prix étoile montante du FRQ — secteur Nature et Technologies 2027-2028

Date de lancement du concours : Octobre 2026 **Date limite (demande) :** 10 décembre 2026, 16h00 (EST)	**Annonce des résultats :** Avril 2027 **Année de début d'octroi :** 2027-2028	**Montant :** 10 000 $ par année **Durée du financement :** Un prix, un versement

Table des matières

Prix étoile montante du FRQ — secteur Nature et Technologies 2026-2027.....1

1. CONTEXTE.....2
2. OBJECTIFS.....2
3. ADMISSIBILITÉ.....3
4. CONSTITUTION DE LA DEMANDE ET PIÈCES REQUISES4
5. ÉVALUATION5
6. NATURE DU PRIX ET ANNONCE.....6

Le présent Prix fait référence aux Règles générales communes (RGC) du Fonds de recherche du Québec (FRQ). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des offres de financement du FRQ. Seules les conditions particulières visant le Prix étoile montante sont indiquées dans ce document et prévalent sur les RGC.

Le Fonds requiert de joindre le curriculum vitae (CV) descriptif du FRQ au formulaire de demande. La personne candidate doit s'assurer de remplir ce CV-FRQ suivant les Instructions du CV descriptif du FRQ; et les Normes de présentation des fichiers joints (PDF) aux formulaires FRQnet disponibles à la page du « CV-FRQ ».

Le FRQ est signataire de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) et de la Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA). Cette

double adhésion a marqué le point de départ d'un chantier stratégique : l'Évolution de l'évaluation de l'excellence en recherche (E3R).

Par ce chantier, le FRQ promeut notamment une approche d'évaluation qualitative de la recherche appuyée par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs afin de reconnaître la diversité des contributions de recherche, entre autres, la diversité des savoirs incluant les savoirs autochtones. En alignant ses orientations sur ces principes, le FRQ s'engage dans un processus progressif d'adaptation et de transformation des pratiques d'évaluation.

UN DOSSIER TRANSMIS AU FONDS APRÈS LA DATE ET L'HEURE LIMITES DU CONCOURS, SOIT LE 10 DÉCEMBRE 2026 À 16 H, SERA DÉCLARÉ NON RECEVABLE PAR LE FONDS.

1. CONTEXTE

L'excellence scientifique et le leadership sont parmi les principes directeurs d'importance en recherche qui permettent de faire rayonner le Québec aux échelles nationale et internationale. C'est ainsi que le Fonds de recherche du Québec — secteur Nature et technologies (FRQ — secteur Nature et Technologies) a mis en place le **Prix étoile montante** dans le but de promouvoir l'impact scientifique des chercheuses et chercheurs d'ici, et leur contribution à l'essor de l'excellence scientifique québécoise dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

2. OBJECTIFS

Le Prix étoile montante vise à :

- Récompenser les chercheuses et les chercheurs à mi-carrière qui contribuent de façon exceptionnelle à l'avancement des connaissances et à leur démocratisation ;
- Faire rayonner les talents d'exception en considérant les compétences et les valeurs mises de l'avant pour promouvoir l'excellence scientifique ;
- Encourager le développement du leadership de chercheuses et de chercheurs du Québec dans leur milieu académique et dans leur communauté.

3. ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles, les personnes candidates doivent répondre à ces critères :

- Être professeure ou professeur, chercheuse ou chercheur à mi-carrière dans un établissement d'enseignement universitaire du Québec reconnu par le FRQ et travaillant dans au moins l'un des domaines de recherche couverts par le FRQ — secteur Nature et Technologies.
- Avoir entre **5 et 10 ans maximum d'expérience** dans un poste universitaire de professeure ou professeur, ou de chercheuse ou chercheur, au moment du dépôt de la demande. Les années d'expérience acquises hors Québec comptent dans le calcul. Les années comme stagiaire, chercheuse ou chercheur postdoctoral ne comptent pas dans le calcul des années d'expérience.
- Les dossiers de candidatures doivent être soumis par une autre personne que la personne candidate elle-même. Lorsque la candidature est présentée par l'établissement d'affiliation de la chercheuse ou du chercheur, chaque établissement peut soumettre **un maximum de deux candidatures**. Si deux candidatures sont présentées, il est attendu des établissements de considérer les principes de la diversité de même que les parcours atypiques.

Prolongation exceptionnelle de la période d'admissibilité (PEPA)

Une personne candidate qui aurait interrompu ou ralenti son parcours en recherche en raison notamment de congés parentaux, d'une situation de handicap, d'obligations familiales majeures, d'un deuil, de raisons de santé, peut voir sa période d'admissibilité prolongée. Toute période durant laquelle la personne candidate n'occupe pas un poste universitaire de professeure ou professeur, de chercheuse ou chercheur; ne comptent pas dans le calcul des années d'expérience.

a) Dans le cas d'une interruption pour congé parental, familial, de santé, de deuil ou lié à un handicap, la prolongation accordée équivaut à deux fois la durée du congé.
b) Dans le cas d'un ralentissement, le Fonds détermine la prolongation à accorder après analyse des documents justificatif fournis avec la demande PEPA.

La personne candidate qui souhaite présenter une demande de prolongation exceptionnelle de sa période d'admissibilité est invitée à nous contacter à l'adresse suivante etoile.montanteNT@frq.gouv.qc.ca afin de recevoir les indications nécessaires pour présenter une telle demande.

Les demandes PEPA seront transmises de façon confidentielle en tout temps entre le 14 octobre et le 4 décembre 2026 à 16 h. Le Fonds détermine la prolongation exceptionnelle à accorder, basée sur l'analyse des documents fournis, et transmettra la réponse par courriel via un dossier de partage sécurisé.

SONT NON ADMISSIBLES

- Les personnes membres du conseil d'administration du FRQ ;
- Les personnes membres du conseil scientifique du FRQ — secteur Nature et Technologies ;
- Les personnes ayant déjà été récipiendaires du Prix d'excellence du FRQ — secteur Nature et Technologies ;
- Les personnes ayant déjà été récipiendaires du Prix étoile montante du FRQ — secteur Nature et Technologies.

4. CONSTITUTION DE LA DEMANDE ET PIÈCES REQUISES

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

A. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli et signé par la personne responsable de la mise en candidature.

 - La section « autorisation de la personne candidate » doit-être dûment signée par la personne candidate, afin de consentir à ce que son dossier soit transmis aux membres du jury de sélection chargé d'analyser les candidatures.

B. Une justification de la mise en candidature : La personne responsable de la mise en candidature explique pourquoi la personne candidate mérite le prix en démontrant comment sa candidature répond aux critères d'évaluation. Cette section doit-être rédigée en français **(2 pages maximum).**

C. Une lettre d'appui provenant d'une personne différente de la personne qui propose la mise en candidature **(2 pages maximum)**. De plus, dans le cas où la mise en candidature provient de l'établissement d'affiliation de la personne candidate; cette lettre d'appui doit provenir d'une personne externe à cet établissement. La lettre d'appui doit répondre, entre autres, aux questions suivantes :

 - Appréciation objective du leadership de la personne candidate ;
 - Contribution à la formation de la relève et à l'avancement du savoir de la personne candidate ;
 - Description des points forts de la personne candidate.

D. Un CV-FRQ.

 La personne candidate doit joindre au formulaire le curriculum vitae (CV) descriptif du FRQ en utilisant ce modèle de CV-FRQ et le compléter en suivant les Instructions du CV descriptif du FRQ. L'ensemble de ces documents sont disponibles à la page CV-FRQ. Les renseignements fournis dans le CV descriptif

doivent être alignés sur les objectifs du programme et sur ses critères d'évaluation. Ainsi, il est essentiel de prendre connaissance des objectifs et des critères d'évaluation du programme pour lequel la candidature est transmise afin de déterminer le contenu pertinent à insérer dans le CV descriptif.

En plus du CV descriptif, la personne candidate doit compléter et joindre le Complément_CV_FRQ dont le gabarit est disponible dans la boite à outils. Ce document ne sera pas transmis à l'évaluation.

Les éléments absents du dossier ne seront pas demandés à la personne candidate. Tous les documents reçus après la date et heure limites de transmission des demandes au Fonds ne seront pas considérés et il n'y aura pas de mise à jour des dossiers. Toute page excédentaire sera retirée du dossier. Ces règles seront strictement appliquées. Toute demande incomplète rend la demande non-admissible. En ce qui concerne la langue de rédaction du formulaire et des documents soumis, consulter l'article 3.6 des Règles générales communes.

La mise en candidature doit être faite en utilisant le formulaire de demande disponible dans l'Espace demande du portail FRQnet. Les personnes responsables de la mise en candidatures doivent au préalable se créer un compte FRQnet.

Les dossiers de mise en candidature doivent être présentés dans un seul fichier PDF et soumis au plus tard le 10 décembre 2026 à 16 h.

5. ÉVALUATION

Les candidatures sont évaluées par un jury formé d'expertes et d'experts issus des domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie. La composition du jury pourrait comprendre des expertes et experts internationaux, des lauréates et lauréats de prix prestigieux (Prix du Québec, Prix de l'Acfas, etc.), et des membres du conseil scientifique du FRQ — secteur Nature et Technologies.

Critères d'évaluation

- Originalité du dossier et leadership (collaboration, expertises, implications, engagement, sens d'initiatives, développement de partenariats, etc.) (**20 points)**
- Contribution à la formation en recherche, incluant l'enseignement, à l'acquisition de compétences transversales et au mentorat de la relève **(20 points)**
- Potentiel de contribution exceptionnelle à l'avancement du savoir et retombées potentielles des activités de recherche (économique, environnemental et sociétal) **(20 points)**

- Mobilisation et partage des connaissances avec les milieux utilisateurs et avec le grand public **(20 points)**
- Reconnaissance par les pairs et dans l'environnement professionnel **(20 points)**

6. NATURE DU PRIX ET ANNONCE

Le prix, au montant de 10 000 $, sera remis à la personne récipiendaire. L'octroi du Prix **étoile montante** s'accompagne de la diffusion de la photo et d'une description de la personne lauréate sur le site Web du FRQ et ses médias sociaux.

La personne lauréate sera préalablement contactée par le FRQ — secteur Nature et Technologies afin de fournir : une photographie, une courte biographie et différentes informations administratives permettant le versement du Prix.

L'annonce aura lieu au mois d'avril 2027.